

**Charte Régionale pour le développement  
des Eco-matériaux dans la construction  
en Basse Normandie**

# Préambule

La charte pour le développement des éco-matériaux est complémentaire à la charte bois construction. C'est pourquoi il n'est pas fait mention dans ce document du matériau bois.

Nous entendons ici par éco-matériaux :

- Les matériaux de construction ou de décoration contenant une part importante (généralement supérieure à 80%) de matière biosourcée (c'est à dire issue d'une ressource animale ou végétale).
- Les ressources minérales a faible énergie grise incorporée (transport + transformation) par exemple la terre crue.
- les mortiers utilisant l'une et l'autre de ces ressources.

Nous entendons par filières locales, des systèmes dans lesquels les acteurs de la production, transformation, distribution, et mise en œuvre des matériaux sont en liens sur le territoire. Ces acteurs s'inscrivent dans une démarche progrès de caractérisation de leur matériau pour une utilisation en construction.

# **Le développement des Eco-matériaux de construction un enjeu pour l'Avenir**

**rendre accessible à tous un habitat sain, confortable, économe et durable**

## **Le contexte National**

La lutte contre le changement climatique est une des priorités environnementales de la France. Dans l'objectif de limiter à 2°C le réchauffement des températures en 2050 (hypothèse confirmée par le 5ème rapport du GIEC), la France s'est dotée d'un objectif d'une division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (loi POPE du 13 juillet 2005).

La filière des matériaux bio-sourcés<sup>1</sup> a été identifiée, par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, comme l'une des 18 filières vertes ayant un potentiel de développement économique élevé pour l'avenir, notamment en raison de son rôle pour diminuer notre consommation de matières premières d'origine fossile, limiter les émissions de gaz à effet de serre et créer de nouvelles filières économiques. Un plan d'action pour le développement de ces filières a été mis en place par la DHUP.

Le Réseau Rural porte un projet national pour « le développement des filières locales pour la construction durable ».

Un plan de de Rénovation Energétique de l'Habitat a été mise en place par l'Etat avec des objectifs ambitieux, notamment la rénovation de 500 000 logements par an à compter de 2017.

Une attention particulière à la rénovation du bâti ancien est spécifiée dans ce PREH, il est précisé que les travaux de rénovations thermiques devront être adaptés à la nature des matériaux de construction. Les éco-matériaux de part leurs spécificités ont toute leur place dans ce type de rénovations.

## **Le contexte Régional**

### **Mise en place d'un Plan Bâtiment Durable Régional**

le 14 avril 2014 un accord cadre a été signé entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH, la Région et le Plan Bâtiment Durable, cet accord vise à agir « en faveur des bâtiments à faible impact environnemental » et à augmenter de manière significative « la rénovation énergétique efficace des bâtiments existants »

### **Les Agendas 21 locaux**

Lcertaines collectivités ont mis en place des agendas 21 locaux. Ce sont autant de programmes d'actions qui engagent les collectivités dans un nouveau rapport au développement des politiques qu'elles mènent.

La plupart de ces agenda 21 font référence à la diminution de l'impact environnemental du bâti ; à la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du secteur de la construction, au développement et la valorisation des ressources locales.

---

<sup>1</sup> matière issue de la biomasse végétale ou animale pouvant être utilisée comme matière première dans des produits de construction et de décoration, de mobilier fixe et comme matériau de construction dans un bâtiment

## **Le SRCAE et la mise en place de plans climat territoriaux**

Le développement des filières écomatériaux est l'une des orientations (B3) du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) dont les objectifs concourent à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES). Cette orientation peut être déclinée dans les 17 territoires de la région qui se sont engagés dans un Plan Climat Energie Territorial, ces plans climats doivent en effet être compatibles avec le SRCAE

## **Des territoires en transition**

Pour faciliter la mise en œuvre du SRCAE, la Région et l'ADEME incitent les territoires à s'engager dans une démarche de transition énergétique, ils ont pour cela lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt.

Les territoires répondant à cet AMI devront notamment s'impliquer pour « favoriser un développement économique local à faible émission de GES et économe en matière première ». Un des 5 objectifs principaux est de valoriser les ressources locales, ce qui rentre pleinement dans l'objectif de cette charte.

## **Une charte bois-construction**

Depuis 2007 a été adoptée une charte pour le développement de la filière bois construction (charte renouvelée en 2015), cette filière est déjà structurée et possède un plan d'action qui lui est propre. La charte bois construction est complémentaire à cette charte, c'est pourquoi le matériau bois n'est pas pris en compte dans ce document.

## **Un patrimoine, des matériaux et des savoir-faire locaux à valoriser**

La Normandie est riche d'un patrimoine bâti utilisant les ressources locales :

- bâti en pierre et masse (bauge) dans le Cotentin
- bâti en pan de bois remplissage torchis (mélange terre crue/paille) dans le pays d'Auge et le Domfrontais principalement
- bâti pierre sur le reste du territoire (nature des pierres en fonction des ressources locales : pierre calcaire de Caen, schiste, grès, granit)
- toiture en chaume

Ces matériaux de proximité ont généralement de bonnes qualités environnementales (Faible énergie grise) ainsi que de bonnes qualités de confort lié à leur capacité de régulation hygrothermique.

Ce patrimoine bâti est à la fois une marque d'identité des différents territoires, mais a également permis de préserver des savoir-faire artisanaux adaptés à chaque type de constructions.

La rénovation énergétique de ce patrimoine nécessite des compétences et une attention particulière<sup>2</sup>. L'utilisation de matériaux inadaptés, ne respectant pas le fonctionnement hygrothermique des parois, risquent de créer des désordres.

Au delà des matériaux liés au patrimoine, différentes fibres agricoles produites dans la région peuvent être intéressantes pour la construction :

- soit seules, comme les bottes de paille de blé ou seigle
- soit en vrac, comme les fibres longues isolantes (fibre de lin et de chanvre)
- soit associées à un mortier pour améliorer leur résistance et leurs capacités isolantes : torchis terre paille, béton chaux/chanvre ou terre/chanvre.

# Les grands principes de la charte

Afin de répondre à ces enjeux environnementaux et économiques, les signataires de la présente Charte pour le développement des éco-matériaux dans la construction en Basse-Normandie souscrivent à l'objectif de contribuer à augmenter de façon significative la part des éco-matériaux dans la construction à l'horizon 2020 dans notre région.

Cette Charte concerne tous les acteurs de la construction :

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, producteurs de matériaux, transformateurs, distributeurs, entreprises de la construction, artisans, organisations professionnelles ..., car il est essentiel que l'offre et la demande progressent simultanément.

Par souci de donner à cette Charte un caractère pleinement concret, des actions sont volontairement décrites dans les différents engagements. Il s'agit d'actions de:

- Communication, information, promotion,
- Formation professionnelle,
- Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage
- Structuration des filières et de l'offre en matériaux locaux
- Recherche et développement
- Accessibilité sociale

Elles constituent les piliers de l'action des signataires, leur permettant d'assurer leurs engagements et ainsi d'atteindre ensemble les objectifs prévus.

## Des objectifs partagés

- Augmenter la part de matériaux de construction d'origine bio-sourcée
- Diminuer l'énergie grise des constructions neuves et des rénovations
- Développer les filières courtes des matériaux de constructions à faible impact environnemental
- Favoriser l'utilisation de matériaux adaptés à la rénovation thermique des bâtis anciens
- Valoriser et développer les savoir-faire locaux
- Améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments
- Permettre une meilleure accessibilité à l'utilisation d'éco-matériaux
- Faire reconnaître techniquement et auprès des assureurs l'utilisation des matériaux locaux, de qualité, mais non certifiés
- Faire de la Région Basse Normandie un territoire pilote pour le développement des éco-matériaux

## Fonctionnement

Un comité régional de pilotage regroupant les signataires (ou 1 représentant par catégorie) validera un programme d'action annuel à mettre en œuvre, définira des indicateurs de suivi et assurera l'évaluation des actions menées ainsi que l'animation et le suivi de ce plan de manière partenariale.

## Des engagements partagés

### Les engagements génériques des partenaires :

L'ensemble des partenaires de la Charte s'engage à mettre en œuvre un programme d'actions pluriannuel destiné à concrétiser les engagements de cette Charte.

L'ensemble des signataires s'engage à ce que la qualité soit au centre de leurs préoccupations dans l'accomplissement des objectifs de la Charte, afin que la démarche bas-normande soit reconnue pour son exemplarité.

Les signataires s'engagent à être relais d'information des actions mises en place dans le cadre de la charte et à communiquer sur leurs engagements spécifiques.

Par ailleurs, les partenaires de la Charte s'engagent à sensibiliser les assureurs sur les éco-matériaux afin qu'ils

prennent en compte cette évolution du marché ainsi que l'actualisation des connaissances techniques.

L'autre voie de développement est l'anticipation et l'adaptation permanente aux besoins des marchés par l'innovation. Le renforcement des liens entre les entreprises et les ressources technologiques présentes en région s'impose donc comme une nécessité majeure, la recherche, l'innovation, la formation étant les moteurs de la modernisation et de la structuration du secteur.

Les organisations professionnelles devront faciliter les échanges entre entreprises et ressources technologiques régionales.

Les partenaires de la Charte devront favoriser une politique de transfert de technologie au profit des éco-matériaux, sur plusieurs marchés significatifs : la maison, le bâtiment agricole, les petits bâtiments collectifs ou tertiaires. Les entreprises multiplieront les échanges avec les producteurs de matériaux afin de connecter clairement offre et demande dans ce domaine.

### **Engagement des politiques publiques**

Les décideurs publics, Etat et collectivités territoriales, mettent en place des politiques d'incitation à l'emploi de ces matériaux (ex : aide spécifique à l'emploi d'éco-matériaux, soutien aux filières, fiscalité favorable), permettant à la filière dans son ensemble de réaliser les investissements nécessaires. Ils limiteront les freins existant dans les documents réglementaires (documents d'urbanisme par exemple)

Leurs décisions sont fondamentales pour mobiliser les autres acteurs concernés par cette Charte et mettre en place les financements nécessaires à la réalisation d'une partie des actions de ce programme.

Les décideurs publics partenaires de la Charte étudient les modalités d'accompagnement adaptées et pertinentes qui pourraient être mises en œuvre sur le plan financier afin de promouvoir de manière incitative les ouvrages publics ainsi que les bâtiments industriels, agricoles et sociaux utilisant les éco-matériaux.

### **Engagement des acteurs associatifs**

les acteurs associatifs pilotes coordonnent le programme d'action de la charte, ils impulsent les initiatives. Les autres acteurs associatifs partenaires s'emploient à valoriser la démarche auprès de leurs différents publics cibles et prendront part, à leur mesure, dans le programme d'action co-construit.

### **Engagement de la maîtrise d'ouvrage**

Les maîtres d'ouvrage qu'ils soient publics ou privés seront invités à faire connaître leur projet dans le cadre du recensement continu des projets exemplaires comportant une forte part d'éco-matériaux.

Les maîtres d'ouvrage publics s'engagent à ce que les bâtiments qu'ils construiront ou réhabiliteront utilisent les éco-matériaux de façon plus importante, tout en respectant la liberté des concepteurs et les nécessaires équilibres entre architecture, qualités techniques et économie.

Ces opérations doivent servir d'outil de communication, renforçant l'image des éco-matériaux auprès du grand public et chez les décideurs. Tous les supports doivent être envisagés afin de toucher ces populations cibles.

Les maîtres d'ouvrage publics réfléchiront à la notion d'appel à projets de façon à permettre à des équipes de s'initier et/ou d'innover sur ce marché.

Ils feront appel à des entreprises qualifiées et/ou ayant une expérience avérée dans l'utilisation des éco-matériaux, ils privilégieront les entreprises signataires de la charte.

Les maîtres d'ouvrage se sensibiliseront, à travers les actions de formation ou d'information qui leur seront proposées, à l'emploi des éco-matériaux.

Les maîtres d'ouvrages pourront se faire accompagner par des « experts » éco-matériaux, identifiés par les partenaires de la Charte, dès la phase programmation d'un projet et jusqu'à la définition de l'avant-projet définitif. Ce conseil ne saurait en aucun cas se substituer à l'ingénierie mais seulement favoriser un bon usage des matériaux.

## **Engagement des organisations professionnelles**

Les organisations professionnelles s'engagent à recommander l'introduction de variantes utilisant des éco-matériaux dans leurs consultations et à mettre en œuvre les moyens pour faciliter cette démarche.

Elles assureront auprès de leurs adhérents :

- L'organisation et la promotion des formations permettant une meilleure connaissance par les professionnels des éco-matériaux.
- La diffusion et la promotion de la Charte,
- La création et la diffusion d'un document sur les enjeux des éco-matériaux dans la construction, pouvant être inclus dans les documents commerciaux,
- Une consultation pour connaître leurs besoins qualitatifs et quantitatifs en éco-matériaux sur le court, moyen et long terme,
- Un recensement des obstacles rencontrés liés à l'utilisation des éco-matériaux,

Les organisations professionnelles représentant la maîtrise d'œuvre organiseront des sessions d'information et des stages de formation pour les architectes, économistes et ingénieurs ou techniciens de bureaux d'études.

Ces actions pourront également être poursuivies par des voyages d'études pouvant être organisés conjointement avec les maîtres d'ouvrage et les entreprises afin de confronter les expériences et de favoriser les échanges entre ces trois catégories d'acteurs.

## **Engagements vis-à-vis du grand public**

-Les partenaires de la Charte s'engagent à communiquer largement sur la charte et l'intérêt de l'utilisation des éco-matériaux dans leurs projets, de manière concertée.

-Il est nécessaire de faire connaître les constructions utilisant des éco-matériaux réalisées en Basse-Normandie, lorsque cela est possible, les partenaires organisent des événements de promotion grand public, tels que des salons, des conférences, des visites...

-Le grand public peut bénéficier d'un service d'information auprès des différents conseillers du guichet unique Habitat et Energie et des associations partenaires de la charte.

-Sous certaines conditions, les publics en situation de précarité énergétique peuvent bénéficier d'un accompagnement à la rénovation thermique de leur logement, pour la mise en œuvre d'éco-matériaux locaux.

## **Engagement des entreprises de la filière**

### Entreprises de première transformation:

Les entreprises de la filière s'engagent à caractériser les matériaux qu'il produit. Dans la mesure où la production a un usage spécifique pour la construction il précisera les domaines d'utilisation du matériau.

Les producteurs s'organiseront pour pouvoir répondre à la demande en terme de quantité et conditionnement.ils seront pour cela en contact régulier avec les artisans pour anticiper les besoins et la gestion de flux.

Les producteurs sont encouragés à signer une charte spécifique pour le développement des éco-matériaux locaux.

### Entreprises de distribution

Les entreprises spécialisées de distribution d'éco-matériaux s'engagent à être formées afin de conseiller sur la mise en œuvre des matériaux proposés.

Elles privilégient dans la mesure du possible les matériaux issus de ressources locales.

Les distributeurs sont encouragés à signer une charte spécifique pour le développement des éco-matériaux locaux.

## Entreprises de mise en œuvre des éco-matériaux

Les entreprises artisanales se forment à l'utilisation des éco-matériaux qu'elles mettent en œuvre.

Elles s'engagent à participer aux retours d'expériences de chantier permettant de faire connaître les réalisations et d'améliorer les pratiques.

### **Engagement de la Maîtrise d'œuvre et bureaux d'études**

-La maîtrise d'œuvre s'engage à sensibiliser et accompagner la maîtrise d'ouvrage pour l'inciter à utiliser des éco-matériaux.

-La maîtrise d'œuvre s'engage à se donner les moyens de répondre favorablement aux projets utilisant des éco-matériaux, notamment via des actions de formation, ces formations pourront provenir des entreprises artisanales.

-La maîtrise d'œuvre est invitée à alimenter le recensement des projets exemplaires qui comportent une forte part d'éco-matériaux, ils pourront aussi faire remonter les projets qui n'ont pas pu aboutir afin de mieux identifier les freins à l'utilisation des éco-matériaux.

Comme pour la maîtrise d'ouvrage, les maîtres d'œuvre pourront se faire accompagner dans leurs projets par des experts.

### **Adaptation de l'enseignement et de la formation**

Les partenaires de la Charte s'engagent à mettre en place et/ou à adapter des formations ou des outils de formation, à l'évolution des filières.

L'usage des éco-matériaux dans la construction peut être favorisé par un développement des savoirs et des savoir-faire chez les différents participants à l'acte de construire. Il est impératif de faire connaître ces matériaux et leurs techniques de mise en œuvre.

Cette action nécessite de créer des outils pédagogiques et d'information destinés à différents niveaux et différents publics, grâce à des investissements en ingénierie pédagogique. Les partenaires de la Charte devront développer et diffuser ces outils.

### **Les assureurs**

Ils s'engagent à suivre les retours d'expérience des chantiers réalisés avec des éco-matériaux, et à proposer des solutions permettant l'assurabilité des professionnels expérimentés mettant en œuvre des matériaux locaux non certifiés.

### **Les Engagements pour le succès de la Charte**

Les signataires s'engagent, pendant la durée d'application de cette Charte, c'est-à-dire sur les 7 ans à venir (2015-2021), à respecter leurs engagements développés ci-dessus et à définir de manière concertée et cohérente des priorités, en prenant en compte les actions engagées précédemment en Basse-Normandie.

**Les signataires pourront accueillir de nouveaux partenaires, ratifiant eux aussi la Charte et ayant la même volonté affirmée d'augmenter la part des éco-matériaux dans les constructions.**